

# COMPTE-RENDU DU COURS DE RENE LEVY

Le 4 juin 2012

משנה מסכת אבות פרק א משנה יא. אבטליון אומר חכמים הזהרו בדבריכם שמא תחובו חובת גלות ותגלו למקום מים הרעים וישתו התלמידים הבאים אחרים וימותו ונמצא שם שמים מתחלל:

## Résumé

La profanation du Nom se définit d'après ses occurrences dans le Pentateuque comme une falsification de la kédoucha, que nous rendons par le terme d'excellence. La kédoucha est une qualité invisible, ce qui dit quelque chose de la nature de la sainteté et de l'excellence.

La suprême excellence reste Dieu, avec laquelle on ne peut jamais se confondre. L'effort vers l'excellence amène la suprême excellence à passer de l'invisible au visible.

Rashi demande pourquoi il y aurait une profanation du Nom et répond de la façon suivante : « car les gens diront en voyant les bons disciples mourir : “ces gens étaient de bonnes gens et ils meurent au mi-temps de leur vie et leur Torah ne les a pas protégés de la mort”. Pourtant on dit de l'étude qu'elle apporte “la longévité et des années de vie en plus”, “la vie et la longueur de tes jours”, et qu'elle est un “arbre de vie pour ceux qui s'en saisissent.” »

L'expression *hilloul Hachem* (profanation du Nom) est mentionnée à dix reprises dans le Pentateuque et les Prophètes. Dans le Pentateuque, il y a six occurrences (dans les péripécopes *Aharé Mot*, *Kédochim* et *Émor*), puis dans Ézékiel il y a trois occurrences, et dans Jérémie une occurrence.

Nous étudierons quatre séries d'occurrences du Pentateuque.

- Le premier couple d'occurrences porte sur le *molokh* (sacrifice humain) au Lévitique 18,21 et 20,3;
- sur le faux serment (*ibidem*, 19,12);
- sur les *mitsvot* des prêtres (*ibid.* 21,6 et 22,2);
- sur les *mitsvot* des prêtres et laïcs réunies (*ibid.* 22,31–32).



**Verset Lévit. 18,21** : « De ta progéniture tu ne donneras pas au prêtre à passer dans le *molokh*, tu ne profaneras pas le nom de ton Dieu. »

**Verset Lévit. 20,3** : « Je me pencherai sur cet homme et je l'éradiquerai de son peuple car il a donné sa postérité à *molokh*, souillant ainsi mon sanctuaire et avilissant mon Nom sacré. »

Le premier verset est un avertissement, le second donne le châtement correspondant à cette faute. Le sacrifice au *molokh* est une falsification de l'*Aquedat Itshak*. Sacrifier son fils pour plaire à Dieu, c'est falsifier la ligature d'Isaac. Vouloir sacrifier son fils par soumission, c'est se soumettre à *molokh* en substituant le sacrifice à la révérence, à la crainte d'Hachem; falsifier *melekh* (roi) en *molokh*, c'est se tromper sur le sens de la *malkhout chamaïm* (royauté céleste). Croire possible en Dieu l'exigence du sacrifice humain comme forme ultime de la soumission, c'est se représenter

Dieu non comme roi mais comme *molokh* : c'est du *hilloul Hachem*. C'est la définition stricte du fanatisme : croire que la marque ultime de la crainte est le sacrifice humain. Dans le fanatisme, il faut pouvoir sacrifier sa progéniture pour Dieu (ou soi-même)<sup>1</sup>.



**Verset Lévi. 19,12** : « Vous ne prêterez pas serment en mon nom à faux, alors tu profanerais ton Dieu. » Le *hilloul Hachem* est associé au faux serment. Puisque le serment comprend la mention du tétragramme, si ce serment est un faux serment, alors l'évocation du tétragramme est une profanation.



**Verset Lévi. 21,6** : « Ils seront saints pour leur Dieu et ne profaneront pas le nom de leur Dieu. »

**Verset Lévi. 22,2** : « Parle à Aaron et à ses fils, et ils se tiendront à l'écart des offrandes saintes des enfants d'Israël, en sorte qu'ils ne profaneront pas mon saint Nom. »

Ces deux derniers versets traitent du *hilloul Hashem* pour les Cohanim : il faut qu'ils se distinguent pour leur Élokim, en sorte qu'ils ne profanent pas leur Élokim. Cela fait référence au premier verset de la péricope *Kédochim* : « Vous serez saints car je suis distingué. » Ils ont une obligation de servir dans la sainteté. Le prêtre ne peut donc pas s'impurifier auprès d'un proche mort, se mutiler pour son deuil. Pour Israël, la sainteté est un idéal. Pour le prêtre, c'est un état. Le prêtre doit agir conformément à la kedoucha dont il est investi, sinon il profane le nom d'Hachem, il se comporte indignement et lui fait injure. Le Cohen tient sa dignité d'un autre.

Le deuxième verset va plus loin. Le premier verset est une obligation faite aux prêtres de tenir leur rang. Le deuxième verset dit l'obligation de s'abstenir de la avodah quand ils sont impurs. Le texte nous signifie : « si vous êtes souillés, vous les prêtres, n'allez pas servir, n'exercez pas votre office. N'allez pas croire que la kedoucha dont vous êtes investis l'emporte sur une souillure accidentelle. N'allez pas rendre le culte parce que vous êtes imbus de votre rang, au mépris d'un insignifiant état d'impureté. » Pour une souillure invisible, il faudrait que le prêtre se mette à l'écart. La sainteté dont ils sont investis impose qu'ils se tiennent à l'écart des solennités du culte. On ne parle de *hilloul Hachem* que pour l'impureté invisible. Pour des défauts visibles, on parle d'inaptitude sans *hilloul Hachem*.

Dans la Tora, le terme pour dire la distinction est kedoucha. La distinction du Cohen indique une dignité héréditaire à laquelle sont attachés des privilèges et un office. La kedoucha commande l'exercice du culte sacrificiel, ce n'est pas un idéal moral<sup>2</sup>. Un Cohen impur n'est pas un Cohen déchu, mais un prêtre impropre à la distinction sacerdotale. Il y a donc une part invisible de la distinction et une part visible. La distinction invisible est héréditaire. S'il exerce en état d'impureté, c'est mentir. Il y a une analogie avec le faux serment : grâce à l'évocation du Nom dans la formule du serment, on laisse accroire le faux. Parce que j'évoque le Nom, on tient mon serment pour vrai, on fait que le faux soit crédible par l'évocation du nom d'Hachem. Le prêtre impur en exercice contrevenant à l'interdit d'exercice laisse croire à son investiture tout en étant impur. Il accrédite l'idée que la distinction se passe de la pureté, que la part visible se passe de la part invisible.

---

<sup>1</sup>Il y a peu de fanatiques opérants, mais beaucoup de fanatiques passifs. Ils admirent les fanatiques opérants. Ils sont en puissance de fanatisme, en puissance de « *hilloul Hachem* ».

<sup>2</sup>Les prêtres ne sont pas des aristocrates qui ne font que jouer sans travailler.



**Lév. 22,31–32** : « Vous observerez mes *mitsvot*, je suis Hachem. » L'injonction concerne tout Israël et toutes les *mitsvot*. « Vous ne profanerez pas mon Nom de distinction car je me distinguerai parmi les fils d'Israël, je suis Hachem qui vous distingue. » Dans ce verset, il en va de la racine de l'idée de toute distinction, de la suprême distinction.

La transcendance phénoménologique a peu de chose à voir avec la kedoucha. La transcendance est ambiguë et dit deux choses : la distance radicale (« altérité », chez Lévinas) ou la suprême distinction : l'excellence. C'est l'infinie perfection des théologiens. L'excellence distingue les uns des autres jusqu'à les rendre incomparables les uns aux autres. L'excellence de Dieu le rend incomparable aux hommes. Le nom propre de l'excellence, l'unique, puisqu'il ne saurait y avoir d'excellence commune, est Hachem. C'est le nom de l'être dont on peut dire qu'il est l'excellence même.

Le verset 31 dit « Vous observerez mes préceptes et vous les ferez, je suis l'excellence », c'est-à-dire : vous observerez les préceptes de l'excellence, vous vous distinguerez à force d'excellence et de pratique, mais gare ! L'excellence, c'est Moi. Par voie de conséquence, il y a une « inexcellence » des égos. Ce n'est pas la folle certitude de l'excellence de Descartes : *ego sum*. Autrement dit : vous vous distinguerez par la pratique et l'observance, sans jamais vous confondre avec la Distinction.

Le verset 32 dit « Vous ne profanerez pas mon Nom de distinction car je me distinguerai parmi les fils d'Israël, je suis Hachem qui vous distingue. » La distinction des Juifs par l'observance des préceptes de l'excellence, sans profanation du Nom, amène la suprême distinction à se voir. L'effort vers l'excellence amène l'excellence à se voir. Le relâchement, le rejet de l'idée d'excellence, amène l'idée d'excellence à ne plus se voir, à disparaître. Il y a pire que la disparition de l'excellence, c'est le *hilloul Hachem*. Il faut se rappeler la structure première : observer les préceptes et les pratiquer sans amener l'excellence à se voir, faire mentir l'excellence et la pratique, c'est pratiquer l'excellence sans être pur. La kedoucha à laquelle le Juif est enjoint est visible en ce qu'elle l'engage à l'observance et la pratique, mais elle l'engage aussi à quelque chose d'invisible, quelque chose d'analogue à la pureté du prêtre. L'origine du christianisme a été la critique de l'impureté de la pratique : les prêtres étaient les premiers ennemis de Jésus.

La Guémara Yoma sur Kippour souligne la gravité du *hilloul Hachem* : rendre aimable l'idée de Dieu est « aimer Dieu » ; rendre détestable l'idée de Dieu est *hilloul Hachem*. Il y a deux écueils quand on est Juif : le rejet de l'idée de l'excellence (attitude des *Frei*/פרייע) et la profanation du Nom (attitude des *Frum*/פּרוּמ).